

Développement d'initiatives pédagogiques à l'université : les changements climatiques et la santé

APPEL DE PROPOSITIONS

RÉSUMÉ

Cet appel de propositions vise le développement d'initiatives pédagogiques au niveau universitaire concernant les changements climatiques et leurs liens avec la santé humaine.

Son objectif est de mieux préparer les futures actrices et acteurs de la santé et des services sociaux à une pratique professionnelle pertinente et adaptée au regard de la lutte contre les changements climatiques, sur les plans de l'atténuation ou de l'adaptation (voir lexique page suivante).

Les initiatives pédagogiques doivent s'adresser à une partie ou à l'ensemble des communautés étudiantes ou à des équipes enseignantes et pédagogiques en sciences de la santé ou en services sociaux.

Sont admissibles les initiatives :

- Portées par :
 - Des personnes responsables d'enseignement, des conseillères et conseillers pédagogiques ou le personnel des services à la population étudiante,
 - Des étudiantes et étudiants ou une ou plusieurs associations étudiantes, qui devront être appuyés par l'établissement, la faculté ou le département concerné;
- Visant les programmes et les communautés universitaires en formation initiale.

La date limite de soumission du projet est le **lundi 7 octobre 2024 à 17 h**.

LEXIQUE

Adaptation	Ensemble des interventions visant à limiter les impacts négatifs des changements climatiques ou à tirer profit des occasions qui en découlent, ou bien les deux.
Atténuation	Ensemble des interventions visant à limiter les changements climatiques, principalement par la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des sources anthropiques et l'augmentation des absorptions par les puits.
Demandeur	Établissement, responsable(s) d'enseignement et/ou pédagogique(s) ou étudiantes et étudiants qui formulent une proposition pour obtenir de l'aide financière dans le cadre de cet appel.
Écoanxiété	État de malaise psychologique, et parfois physique, de degré variable, caractérisé par l'appréhension d'une menace climatique plus ou moins éloignée dans le futur et significativement associée à la catastrophe écologique, elle-même perçue comme incertaine, difficilement prévisible et peu contrôlable. (1)
Lutte contre les changements climatiques	S'entend des interventions visant l'adaptation aux effets des changements climatiques ou l'atténuation de ceux-ci.

ACRONYMES

CC	Changements climatiques
FECC	Fonds d'électrification et de changements climatiques
GES	Gaz à effet de serre
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec

CONTEXTE

Depuis quelques années, les impacts des changements climatiques (CC) sur la santé de la population sont largement admis. *The Lancet Commissions* (Santé et changement climatique) reconnaît les changements climatiques comme étant la plus grande menace pour la santé du 21^e siècle. Parallèlement à ce constat, la même commission positionne l'action climatique comme la plus grande occasion d'améliorer la santé globale. Cette action inclut l'atténuation, par des mesures visant notamment à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) auxquelles contribue le secteur de la santé et des services sociaux, et l'adaptation, par des interventions visant à limiter les impacts négatifs des CC ou à tirer profit des occasions qui en découlent.

La population québécoise vit déjà avec les effets des CC et leurs impacts directs et indirects sur la santé physique et mentale : hausse des épisodes de chaleur; événements météorologiques extrêmes; augmentation de différents facteurs de risque et menaces à la santé sur certains territoires (p. ex. pollen de l'herbe à poux, présence de tiques porteuses de la maladie de Lyme, détérioration de la qualité de l'air secondaire à la chaleur et aux feux de forêts); écoanxiété, etc.

Le système de santé et de services sociaux est aussi vulnérable aux aléas météorologiques survenant ici et ailleurs dans le monde, par exemple, parce que ses infrastructures et actrices et acteurs peuvent être touchés directement, ou encore parce que l'approvisionnement de certaines matières premières peut être compromis. La capacité du système, de même que la santé et la sécurité de ses intervenantes et intervenants, peuvent ainsi être mis à mal.

Malgré ces constats, il existe peu de formations tissant les liens pourtant reconnus entre CC et santé. Différentes études (2,3) montrent, entre autres, que les équipes enseignantes, au regard de cette thématique :

- Se sentent peu outillées pour l'enseigner;
- Manquent de temps de préparation;
- Souhaitent plus de soutien institutionnel;
- Déplorent le manque de concertation (entre professeures et professeurs, départements ou facultés).

Les initiatives réalisées sont souvent portées par des individus, avec l'appui ou la participation active de la communauté étudiante.

Dans le cadre du [Plan pour une économie verte 2030](#) et de son [Plan de mise en œuvre](#), le gouvernement du Québec s'est donné comme objectif d'assurer l'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins de la transition climatique. Le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) participent à cet effort afin d'outiller le personnel professionnel, autant actuel que futur, de la santé et des services sociaux (action 2.4.1.2e du [Plan de mise en œuvre](#)).

OBJECTIF GÉNÉRAL

Cet appel de propositions concernant la **formation universitaire initiale** a pour objectif de mieux préparer les futures actrices et acteurs de la santé et des services sociaux à une pratique professionnelle pertinente et adaptée au regard de la lutte contre les CC. Ceci implique l'acquisition et le développement des savoirs, du savoir-faire et du savoir-être essentiels aux interventions sociales et de santé prenant en considération les CC et leurs impacts.

Les initiatives admissibles dans le cadre de cet appel de propositions peuvent porter sur l'un ou sur plusieurs des éléments suivants :

- L'adaptation des pratiques et des interventions professionnelles en vue de réduire les impacts des CC sur la santé humaine, en prenant en considération la santé mentale et la santé physique des individus, des communautés ou des populations;
- L'atténuation des émissions de GES dans les pratiques et les interventions professionnelles :
 - En prenant en considération l'impact de certaines technologies ou de certains traitements,
 - En favorisant les actions et les interventions visant les cobénéfices pour la santé et l'environnement.

PROJETS ADMISSIBLES

Cet appel de propositions vise le développement :

- 1) D'initiatives pédagogiques destinées à la formation des personnes étudiantes;
ET/OU
- 2) D'initiatives de perfectionnement pour appuyer le corps enseignant et/ou les équipes pédagogiques.

Les propositions reçues seront évaluées selon les critères décrits à la section *Lignes directrices*.

Option 1 : initiatives pédagogiques destinées à la formation des personnes étudiantes

Les projets doivent s'adresser à une partie ou à l'ensemble de la communauté étudiante en sciences de la santé ou en services sociaux.

Caractéristiques des propositions pouvant être soumises

Le présent appel de propositions vise à soutenir le démarrage, l'enrichissement ou l'amélioration d'initiatives pédagogiques permettant aux futures équipes de santé et de services sociaux d'acquérir des connaissances et des compétences relatives à la lutte contre les CC. Les propositions doivent être explicites quant aux liens entre le profil de sortie des programmes et les apprentissages attendus en ce qui a trait à la lutte contre les CC.

En ce qui concerne l'enrichissement ou l'amélioration d'initiatives déjà existantes, il est recommandé de s'appuyer sur les résultats obtenus suivant la mise en œuvre de l'initiative existante ou d'en proposer une brève évaluation dans la proposition soumise.

Différents types de projets structurants, de nature intra- ou extracurriculaire, peuvent être proposés, tels que :

- L'intégration systématique du contexte de la lutte contre les CC dans le cadre d'une refonte ou d'une création de programme;
- La programmation soutenue d'activités d'éducation et de formation pour la communauté universitaire (p. ex. fresque du climat, ateliers de vulgarisation scientifique, conférences, débats, projections de documentaires);
- La mise sur pied de laboratoires vivants (les laboratoires vivants peuvent, par exemple, permettre l'apprentissage de compétences et de connaissances reliées à la santé humaine);
- La conception de matériels multimédias à l'intention de la communauté étudiante des programmes en santé et en services sociaux, destinés à être utilisés dans le cadre d'activités pédagogiques;

- L'intégration longitudinale d'activités d'apprentissages significatives à l'intérieur d'une ou plusieurs activités pédagogiques (p. ex. cours, stages). Par exemple :
 - L'organisation d'itinéraires (p. ex. sorties éducatives dans un territoire pour observer les effets des CC et les cobénéfices des mesures de lutte contre les CC),
 - L'utilisation de biographies climatiques (type d'étude de cas visant à relier les effets des CC sur la santé d'une personne, réelle ou fictive, à son parcours de vie, et à déterminer les mesures d'adaptation possibles),
 - Le développement de parcours physiques ou symboliques de lutte contre les CC,
 - La création d'activités réflexives individuelles ou collectives liées à l'apprentissage expérientiel, en stage ou dans le cadre de projets dans la communauté.

Il est encouragé d'explicitier en quoi le projet pourrait, en plus de toucher les personnes étudiantes, avoir une influence positive sur le développement et sur la formation du corps enseignant, et dans quelle perspective temporelle.

Option 2 : initiatives de perfectionnement du corps enseignant ou des équipes pédagogiques

Les projets doivent viser une partie ou l'ensemble des personnes responsables de l'enseignement ou des équipes-conseils pédagogiques du domaine des sciences de la santé ou des services sociaux.

Caractéristiques des propositions pouvant être soumises

Les projets doivent permettre de soutenir le démarrage, l'enrichissement ou l'amélioration d'initiatives de perfectionnement. Ils doivent démontrer leurs apports à l'acquisition des compétences et des connaissances requises pour contextualiser l'enseignement en santé et en services sociaux quant à la lutte contre les CC. Ils doivent comporter une description des apprentissages attendus.

En ce qui concerne l'enrichissement ou l'amélioration d'initiatives déjà existantes, il est recommandé de s'appuyer sur les résultats obtenus suivant la mise en œuvre d'une initiative existante ou d'en proposer une brève évaluation dans la proposition soumise.

Différents types de projets peuvent être développés, tels que :

- La mise sur pied de communautés de pratique interdisciplinaires et interprofessionnelles;
- La mise en place de services-conseils ou d'accompagnement;
- L'organisation de conférences ou de formations virtuelles ou en présentiel;
- La création d'outils ou de boîtes à outils didactiques;

- Le déploiement d'ateliers pratiques d'intégration d'éléments pertinents à la lutte contre les CC dans les cibles d'apprentissage des activités pédagogiques.

Il est encouragé d'explicitier en quoi le projet pourrait, en plus de toucher le corps enseignant et les équipes pédagogiques, avoir une influence positive sur la formation des personnes étudiantes, et dans quelle perspective temporelle.

LIGNES DIRECTRICES

Admissibilité

Projet

Les projets ciblant les communautés des programmes universitaires en santé et en services sociaux de tout cycle visant la formation initiale sont admissibles :

- a) Ergothérapie;
- b) Gestion et administration de la santé;
- c) Kinésiologie;
- d) Médecine générale ou spécialisée;
- e) Médecine dentaire
- f) Nutrition et diététique;
- g) Pharmacie;
- h) Physiothérapie;
- i) Psychologie;
- j) Sages-femmes;
- k) Santé publique;
- l) Sciences infirmières;
- m) Travail ou service social;
- n) Tout autre programme qui forme potentiellement de futures actrices et acteurs des réseaux public ou privé de la santé et des services sociaux, dont le lien entre le travail et les CC sera démontré.

Pour être admissible, un projet doit :

- Être réalisé au sein d'un établissement universitaire québécois, qu'il soit francophone ou anglophone;
- Présenter des cibles d'apprentissage et des liens explicites avec le parcours de formation en santé ou en services sociaux et la lutte contre les CC;
- Se dérouler pendant les années académiques 2024-2025 à 2026-2027;
- Être offert gratuitement à la communauté étudiante ou selon les barèmes habituels de frais de scolarité (option 1);

- Être offert gratuitement au corps enseignant ou aux équipes pédagogiques ou selon les barèmes habituels des frais de perfectionnement (option 2) (la gratuité pourrait être favorisée lors de l'évaluation);
- Dans le cas où des ressources sont produites, permettre la diffusion libre de ces dernières (comme ressource éducative libres, par exemple);
- Être structurant et basé sur les données probantes.

Ne sont pas admissibles les projets :

- Ne pouvant pas être mis en œuvre en moins de trois ans;
- Visant uniquement la diffusion d'informations ou la réalisation de projets de recherche;
- Ayant débuté avant la présentation de la demande, à moins que celle-ci ne permette au projet de joindre un public renouvelé, d'entamer une nouvelle phase ou de prendre de l'ampleur;
- Ayant uniquement un lien avec le développement durable ou avec tout autre sujet non lié aux CC;
- Dédoublant une formation déjà existante dans l'établissement;
- Ayant trait à un projet de stage, de maîtrise ou de doctorat, sauf si ce projet débouche sur l'élaboration de contenus ou sur la mise en œuvre de l'activité de formation ou pédagogique.

Demandeur(s)

Les demandeurs admissibles à cet appel de propositions sont les suivants :

- Personnes responsables de l'enseignement (p. ex. professeures et professeurs, chargées et chargés de cours, responsables de programmes ou de départements), conseillères et conseillers pédagogiques, ou personnel des services à la communauté étudiante d'une université québécoise.
- Étudiantes et étudiants ou association(s) étudiante(s) d'une université québécoise, qui devront être appuyés par le département ou la faculté.

Le demandeur peut aussi s'adjoindre d'autres partenaires, mais la coordination et la mise en œuvre du projet doivent être assumées par le demandeur pendant toute la durée de sa réalisation. Les partenaires devront jouer un rôle actif dans la réalisation du projet et leur apport spécifique (incluant l'apport financier) devra être présenté dans la demande.

Montant de l'aide financière

L'aide financière maximale accordée sera de 75 000 \$ par projet. Les modalités de versement seront prévues dans l'entente qui sera conclue entre les parties, le modèle d'entente étant joint au présent document à titre d'annexe.

Un montant maximal représentant 5 % du coût du projet devra être utilisé pour une évaluation de fin de projet et la diffusion des résultats dans la communauté universitaire. L'évaluation d'une initiative préexistante, le cas échéant, n'est pas incluse dans le 5 %.

Règles de cumul

Une contribution financière de la part du demandeur ou d'un partenaire financier n'ayant pas de conflit d'intérêts avec les objectifs de la formation n'est pas obligatoire, mais sera considérée comme un avantage lors de l'évaluation de la proposition.

Cette aide financière peut être cumulée à d'autres sources de financement public. Les contributions financières publiques, quant à elles, sont possibles si le total ne dépasse pas 100 % des dépenses admissibles du projet une fois qu'elles sont combinées à l'aide financière du programme. Cela inclut l'aide provenant directement ou indirectement des ministères ou des organismes gouvernementaux (fédéraux et provinciaux), de leurs sociétés d'État et des entités municipales.

L'aide financière ne peut pas être combinée à une aide financière provenant d'un autre programme financé par le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC).

Dépenses acceptées

Les dépenses admissibles sont les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation du projet :

- La rémunération du personnel affecté à la réalisation du projet (y compris les charges sociales), les coûts de dégageant du personnel professoral ou les frais de consultants et consultantes;
- Les frais de traduction vers le français ou les droits d'auteurs pour l'utilisation de matériel existant ou devant être adapté;
- Les dépenses associées aux activités de concertation avec les parties prenantes;
- Les frais de communication nécessaires dans le cadre du projet, incluant les frais liés à la promotion des projets développés et à l'impression de la documentation;
- Les honoraires professionnels versés à une personne morale pour une tâche précise ou un service particulier;
- Les frais d'administration (fournitures, personnel administratif du projet, comptabilité et informatique, etc.) reliés à la réalisation du projet jusqu'à concurrence de 15 % de l'aide financière;
- Les frais de transport, de repas et d'hébergement au Québec, lorsqu'ils sont nécessaires à la réalisation du projet, et dans la limite des montants de remboursement fixés [par le gouvernement du Québec](#).

Dépenses non acceptées

Les dépenses de fonctionnement non reliées au projet et les dépenses suivantes ne sont pas acceptées :

- Les frais de représentation;
- Les frais de diffusion à la communauté scientifique tels que la publication d'articles scientifiques ou la participation à des congrès;
- Les frais reliés au fonctionnement ou à la mission de l'organisation;
- Les dépenses qui ne sont pas nécessaires, ni directement liées, à la réalisation du projet;
- Les frais engagés avant la confirmation de l'aide financière accordée et après la fin de la période couverte par le protocole d'entente;
- Le coût des équipements informatiques;
- Les dépenses d'immobilisation, par exemple, les frais relatifs à l'aménagement d'infrastructures, à l'acquisition de matériel roulant ou d'immeubles, ou à la rénovation de bâtiments;
- Les frais de déplacement et les autres dépenses engagées à l'extérieur du Québec;
- L'achat de crédits carbone;
- La portion de taxes pour laquelle le bénéficiaire de l'aide financière a droit à un crédit de taxes sur les intrants; à un remboursement de taxes sur les intrants; à un remboursement, à une exemption ou à une exonération de la TPS ou de la TVQ.

Échéancier

Les livrables finaux sont attendus avant le **31 mars 2028**.

Reddition de compte

La soumission de rapports de mi-réalisation et de fin de projet sera requise.

Le rapport de fin de projet, outre les éléments mentionnés dans le modèle d'entente joint à cet appel de propositions (annexe 1), devra permettre de faciliter le déploiement à plus grande échelle de ce type d'initiative à travers l'évaluation des succès et des difficultés rencontrées.

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Comité et processus

Les propositions admissibles seront évaluées par un comité d'expertes et experts indépendants.

Une note sera attribuée à une proposition en fonction des critères d'évaluation et de la pondération présentés ci-dessous. Il est donc important de répondre spécifiquement à chacun des critères. Les projets ayant obtenu les meilleurs pointages seront retenus jusqu'à l'épuisement du financement. L'INSPQ se réserve le droit de demander des modifications aux projets retenus afin d'assurer la cohérence et la complémentarité entre toutes les formations à venir (formations initiales ou disciplines ciblées, thèmes abordés, processus et indicateurs d'évaluation).

Lorsqu'une proposition sera retenue, une lettre sera transmise au demandeur pour l'informer de la décision et confirmer le montant de l'aide financière accordée. Une entente sera ensuite conclue entre l'INSPQ et le demandeur afin de fixer toutes les modalités relatives à l'aide financière accordée (voir le modèle d'entente joint au présent appel de propositions).

Critères

Les projets admissibles seront évalués selon cinq critères. La description de ces critères et le pourcentage attribué à chacun d'eux sont mentionnés ci-dessous.

A) Approche de réalisation (30 %)

- Clarté de la proposition et liens manifestes avec les CC; pertinence du projet vis-à-vis des objectifs des actions de formation et de mobilisation (volet santé) du [Plan pour une économie verte](#) et de son [Plan de mise en œuvre](#).
- Exhaustivité de l'évaluation du contexte (littérature scientifique, tendances actuelles, etc.) et pertinence du projet proposé.
- Pertinence du plan de réalisation.
- Pertinence des méthodes ou des approches proposées.
- Faisabilité de l'approche suggérée (y compris les partenariats, l'échéancier du projet et le calendrier de réalisation, le budget, etc.).
- Prévision des difficultés risquant de survenir durant le projet et plan de gestion des risques.
- Pertinence des documents en soutien à la proposition (C.V., portfolio, plans, photos, images, lettres d'appui, résolutions, etc.).

B) Originalité de la proposition (10 %)

- Potentiel de création de nouvelles approches en lien avec la lutte contre les CC au Québec.
- Capacité à joindre de nouvelles clientèles ou à élargir les clientèles existantes.

C) Équipe de travail (20 %)

- Compétences des membres de l'équipe de travail proposée pour la réalisation du projet, y compris leur formation et leur expérience. La démonstration de leur complémentarité au niveau des champs d'expertises, des méthodologies ou des disciplines de santé couvertes devra être apportée.
- Interdisciplinarité de l'équipe ou aptitude de l'équipe à créer des synergies entre différentes disciplines de la santé et des services sociaux.
- Capacité des membres de l'équipe à promouvoir avec succès et de façon appropriée les projets, comme le démontrent leurs activités de diffusion des connaissances (publications, présentations aux conférences, séances d'information, rencontres avec des médias, etc.).

D) Environnement organisationnel de réalisation (10 %)

- Disponibilité et accessibilité du personnel, des installations, de l'infrastructure et du réseau de collaborateurs nécessaires pour mener à bien le projet.
- Environnement de gestion propice à la réalisation et au suivi du projet.

E) Impact du projet (30 %)

- Possibilité de participer à la protection et à l'amélioration de l'état de santé de la population québécoise et, dans une vision plus large, de la population mondiale.
- Caractère approprié et adéquat du plan proposé pour la transmission et l'échange de connaissances (diffusion du projet et de ses retombées dans la communauté et auprès des personnes et parties concernées).
- Potentiel de pérennisation et de reproductibilité du projet.

Bien qu'elles ne soient pas obligatoires, les considérations suivantes sont encouragées dans les projets, en lien avec les critères d'évaluation explicités ci-dessus. Dans le cas où les projets ne prennent pas ces considérations en compte, il est suggéré de le justifier dans le formulaire.

- **Implication étudiante** : l'implication de la communauté étudiante lors des phases de planification, d'élaboration, de mise en œuvre ou d'évaluation du projet est déterminée comme étant une bonne pratique dans diverses études (3–8) (critère A – Approche de réalisation; critère C – Équipe de travail).
- **Inclusion** : le développement de pratiques inclusives afin de joindre toutes les personnes de la communauté universitaire est encouragé (incluant les étudiantes et étudiants, les

responsables d'enseignement ou les conseillères et conseillers pédagogiques qui sont en situation de handicap, issues des minorités ou des communautés des Premières Nations, inuites ou métisses) (critère C – Équipe de travail et critère E – Impact du projet).

- **Interdisciplinarité, interprofessionnalité, collaboration** : ces éléments sont reconnus comme essentiels tant en formation que dans la pratique professionnelle, et sont souvent à la base d'actions davantage pertinentes et structurantes; les projets s'inscrivant dans cette mouvance seront favorisés. Il peut s'agir de collaborations interprogrammes, interdépartementales, interfacultaires, communautaires et même entre plusieurs établissements de formation (critère C – Équipe de travail et critère E – Impact du projet).
- **Atténuation et adaptation** : l'intégration à la fois de notions liées à l'atténuation et à l'adaptation constitue une bonne pratique de laquelle s'inspirer (critère E – impact du projet).

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Étape 1

- Remplir le formulaire de soumission d'une proposition.
- Préparer un budget détaillé et équilibré sur la base du modèle proposé.
- Établir un échéancier sur la base du modèle proposé.
- Joindre un accord signé par la direction départementale ou facultaire et détaillant son engagement. Cet accord doit préciser les conditions de la participation au projet de l'établissement et les ressources qu'il est en mesure d'y consacrer (locaux, surveillance, matériel, financement ou autre).
- Rédiger une résolution autorisant le ou la signataire de la demande à agir au nom du requérant, le cas échéant.

Étape 2

- Faire parvenir les documents consolidés dans un seul même PDF par courriel à Mme Hélène Gayraud (helene.gayraud@inspq.qc.ca) en format PDF **avant le lundi 7 octobre 2024** à 17 h.

Étape 3

- Le demandeur recevra par courriel, dans un délai de cinq à dix jours ouvrables, un accusé de réception et de qualification confirmant que sa proposition est admissible.

RENSEIGNEMENTS

Deux rencontres virtuelles d'information seront organisées en vue de présenter l'appel de propositions et de répondre aux questions :

- Mardi le 14 mai 2024 de 12 h à 13 h, merci de vous y inscrire par le biais de [ce formulaire](#).
- Jeudi le 13 juin 2024 de 16 h à 17 h, merci de vous y inscrire par le biais de [ce formulaire](#).

Si vous avez des questions relativement à cet appel de propositions, n'hésitez pas à contacter Mme Hélène Gayraud à l'adresse courriel suivante : helene.gayraud@inspq.qc.ca.

RÉFÉRENCES

1. Gousse-Lessard AS, Lebrun-Paré F. Regards croisés sur le phénomène « d'écoanxiété » : perspectives psychologique, sociale et éducationnelle. *Éducation relative à l'environnement Regards - Recherches - Réflexions*. 2022;17-1. Disponible : <https://journals.openedition.org/ere/8159>
2. Powers M, Schmitz C, Beckwith, Moritz M. Preparing social workers for ecosocial work practice and community building. *Journal of Community Practice*. 2019;27(3):446-59.
4. Blanchard OA, Greenwald LM, Sheffield PE. The Climate Change Conversation: Understanding Nationwide Medical Education Efforts. *Yale Journal of Biology and Medicine*. 2023;96(2):171-84.
5. Wortzel JR, Guerrero APS, Aggarwal R, Coverdale J, Brenner AM. Climate Change and the Professional Obligation to Socialize Physicians and Trainees into an Environmentally Sustainable Medical Culture. *Acad Psychiatry*. 2022 Oct;46(5):556-561. doi: 10.1007/s40596-022-01688-z. PMID: 35879599; PMCID: PMC9312321.
6. Burch H, Beaton LJ, Simpson G, Watson B, Maxwell J, Winkel KD. A planetary health–organ system map to integrate climate change and health content into medical curricula. *Medical Journal of Australia*. 2022;217(9):469-73.
7. Delamare E, Greipl C, Peterschmitt L, Ruiz De Castaneda R, Sommer J, Jackson Y, *et al.* Teaching planetary health in pregraduate medical curriculum in Switzerland. *Enseigner la sante planetaire dans le curriculum medical pregradue en Suisse*. 2022;18(790):1391-4.
8. Boekels R, Nikendei C, Roether E, Friederich HC, Bugaj TJ. Climate change and health in international medical education - a narrative review. *GMS journal for medical education*. 2023;40(3):Doc37.
9. Brady Bates O, Walsh A, Stanistreet D. Factors influencing the integration of planetary health topics into undergraduate medical education in Ireland: a qualitative study of medical educator perspectives. *BMJ open*. 2023;13(1):e067544.